

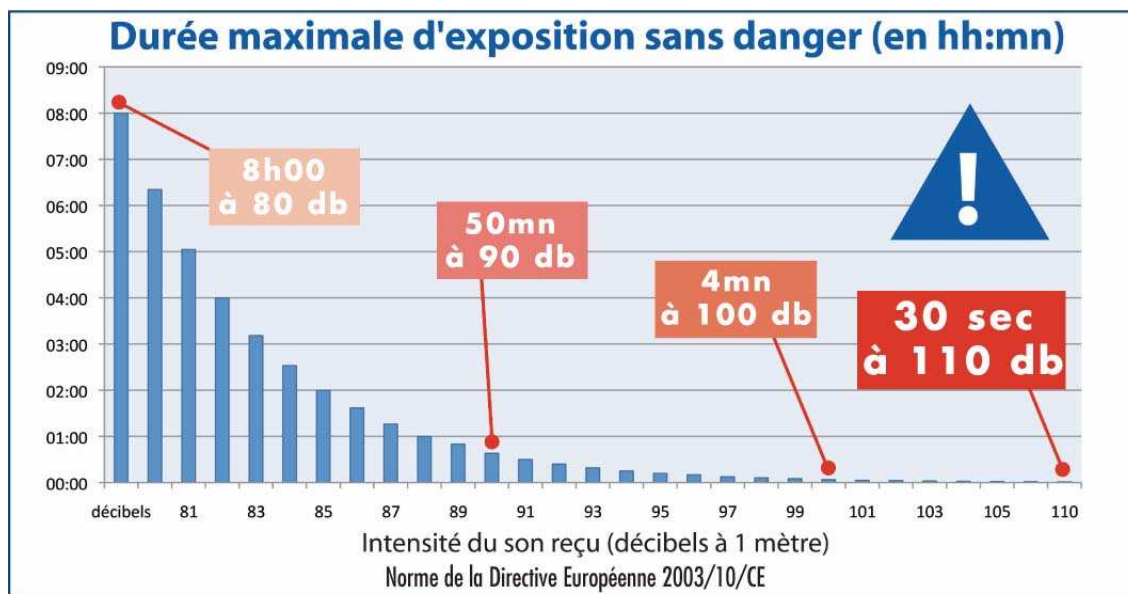
Une fois de plus la direction créé du mécontentement en imposant dès la première seconde d'exposition au bruit des protections d'oreilles avec en filigrane des sanctions...et des licenciements !!

Que recherche réellement la direction ?

La délocalisation du site a malheureusement obligé pour raison familiale le départ de quelques collègues dans des proportions "honorables" pour la direction Mais peut être pas assez à ses yeux ?

Mettre la pression sur le personnel ne permet pas de travailler sereinement, avec un taux de fréquence élevé des accidents du travail dans notre usine, cette mesure va à l'encontre du but recherché.

Si le port d'EPI auditive est louable et obligatoire à partir de 85 dB, il existe des règles en la matière, le bruit est destructeur en fonction du temps d'exposition, même les fabricants de bouchons affichent cette réglementation



Source : INRS

La logique de la direction est quelque peu curieuse, voir déconcertante !

Les salariés de l'atelier doivent constamment porter les bouchons d'oreilles SAUF si ils sont derrière une ligne blanche le long des bureaux, ce qui prouve de manière implicite que la perte d'audition est facteur du temps sinon toute personne sortant d'un bureau devrait porter ses EPI.

TOUTE ! peut être pas ... la direction est déjà sourde, à notre demande de souplesse.

Le personnel est déjà démotivé, stressé, ces tracasseries contribuerons surtout à faire de Merpins un site en souffrance et solder le transfert du site en une opération blanche voir plus.